

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

25 juin 2026

DATE DE PUBLICATION

JUILLET 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

**Objet : Festivités –
Programmation de la
Fête du centre-ville****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 1^{er} juillet 2026****Séance du 1^{er} juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Romain BUISINE, Sébastien GISQUIERE.

Procurations :

Monsieur Frédéric DUBUS à Madame Dorothée BERTRAND
Madame Audrey BEAGUE à Madame Augustine VILLE
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Monsieur Yves COLPAERT
Madame Amélie BEAUSSART à Madame Meghann WILLEMS
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND

Absents : Monsieur DASSONVILLE, Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°76/109 – 07/2026**Festivités – Programmation de la Fête du centre-ville**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2212-2 relatifs aux compétences des communes en matière d'animation locale et de promotion du commerce ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune, et notamment les crédits inscrits au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Vu les engagements pris par la commune en faveur du dynamisme commercial et de la cohésion sociale.

Considérant que la commune a pour mission de favoriser l'attractivité de son centre-ville et de soutenir le tissu commercial local ;

Considérant que la Fête du centre-ville constitue un événement fédérateur, permettant de renforcer les liens entre habitants, commerçants et associations ;

Considérant que l'édition 2026, prévue le samedi 19 septembre 2026 en soirée, s'inscrit dans la continuité des précédentes manifestations et inclura :

- Des animations pour enfants (maquillage, parcours vélo, sculpture de ballons) ;
- Un point de restauration et de boissons tenu par les commerçants locaux ;
- L'inauguration de la mise en lumière de l'Hôtel de Ville, suivie d'une soirée musicale animée par un disc-jockey ;

Considérant que le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 4 000 €, imputable au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

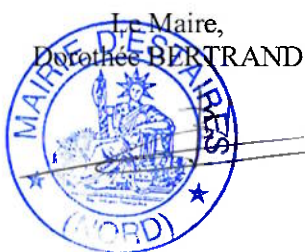
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2026
Objet de la délibération : Festivités – Programmation de la Fête du
centre-ville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la programmation 2026 inhérente à cette manifestation ;
- **d'approuver** le budget prévisionnel de 4 000 € pour la réalisation de cette manifestation ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;
- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



La Secrétaire de séance
Augustine VILLE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

